

Le 4 novembre 2020

PAR SDE ET PAR COURRIEL

M^e Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : 4^{ème} Demande amendée pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1er janvier 2021 et du 1er janvier 2022 (« Demande »)
Dossier de la Régie : R-4122-2020 (Phase 2)
Notre dossier : 111216.0114

Chère consœur,

La présente fait suite aux demandes de remboursement de frais formulées par les intervenants relativement à la phase 2 du dossier mentionné en rubrique.

Gazifère a pris connaissance de ces demandes. Elle n'a pas de commentaires particuliers à formuler à l'égard des demandes du GRAME et de l'ACEFO.

Quant à la demande déposée par SÉ-AQLPA, Gazifère constate que le montant de 9 838,20\$ (avant taxes) réclamé par l'intervenant est le plus élevé parmi les trois intervenants ayant participé à la phase 2 du présent dossier.

Quoique ce montant respecte le budget de 10 000\$ (taxes en sus) autorisé par la Régie¹ pour cette phase, il semble excessif en comparaison à celui du GRAME (3 244,90\$, avant taxes) dont l'intervention était très similaire à celle de SÉ-AQLPA, portant essentiellement sur le PGEÉ et les programmes commerciaux de Gazifère.

Compte tenu de qui précède, Gazifère considère le montant des frais réclamés par SÉ-AQLPA élevé de manière injustifiée.

Gazifère demande donc à la Régie de prendre ses commentaires en considération dans le cadre de son analyse des demandes de remboursement des frais aux fins de la décision qu'elle rendra à cet égard.

¹ Décision D-2020-090, R-4122-2020, phase 2, par. 16.

Veillez agréer, chère consoeur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

MILLER THOMSON SENCRL

Adina Georgescu

ACG/

c.c. (par courriel seulement)

Me Geneviève Paquet (GRAME)

Me Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)

Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)

Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)